

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 11 février 2021

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la Présidence de Denis TAMAIN sont présents : Mme Christelle MURON, M. Julien DEGOUT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Florence BERTHET, M. Bernard GERVAIS, Mme Pauline ARTHAUD, Mme Claudine VIAL, Mme Christelle BALICHARD, Mme Béatrice BUTIN, M. Stéphan BARTHELEMY.

ABSENTS EXCUSES : M. Lucien ESTINES, Mme Séverine BONJEAN, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Célia GOUTTEGATAS, qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle BALICHARD, Mme Claudine VIAL, M. Jean-Baptiste CARTON et Mme Pauline ARTHAUD.

ABSENTS : M. Christian CHARRIERE, M. Claude FAYET, M. Laurent MARCOUX.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal,

- **APPROUVE par 15 voix « pour » et 1 « contre »** le marché de l'entreprise SAS PORTE d'un montant de 62 362 € TTC pour le lot 13 «Chauffage Ventilation», **AUTORISE** M. le Maire à signer ce marché et **S'ENGAGE** à reporter cette dépense au BP 2021 à l'opération 287 ;

- **APPROUVE par 15 voix « pour » et 1 « contre »** le marché de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 68 677.20 € TTC de travaux d'aménagement de la voirie (RD 53, RD 1089 et Rue des Monichons) pour la construction d'une halle couverte, **AUTORISE** M. le Maire à signer ce marché et **S'ENGAGE** à reporter cette somme au BP 2021 à l'opération 285 « Ilot Centre Bourg » ;

- **SOLLICITE à l'unanimité**, une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général de la Loire pour financer ces travaux.

- **APPROUVE par 15 voix « pour » et 1 « abstention »** la convention de transfert en pleine propriété des immobilisations nécessaires à l'exécution de la compétence assainissement collectif, de leur financement et du transfert du résultat global de clôture à Loire Forez agglomération et **AUTORISE** le Maire à signer la convention de transfert et tout document relatif à la cession des biens immobiliers cadastrés et notamment les actes authentiques de cession, les éventuelles divisions cadastrales, les éventuelles constitutions de servitudes ;

-**AUTORISE** à l'unanimité, le recrutement de Mme Coralie ARTHAUD, fonctionnaires du ministère de l'Education nationale, pour assurer le projet d'aménagement méthodologique des élèves de l'école publique pour deux heures par semaine ;

- **ACCEPTE par 15 voix « pour » et 1 « abstention »** la convention faisant appel à la pension animale et fourrière « Domaine des Mûriers » à St Etienne le Molard, pour la prise en charge d'un animal sur sa commune et **AUTORISE** le Maire à la signer ;

-**DECIDE de s'abstenir** sur le vote du pacte de gouvernance de Loire Forez Agglomération car n'étant pas d'accord avec la constitution des 6 secteurs géographiques, considérant que l'organisation territoriale doit se faire autour des centralités, comme c'est le cas dans le cadre du dossier « petite ville de demain » pour lequel la commune de Noirétable a été retenue. Les pôles doivent être en adéquation avec le quotidien des habitants des différents secteurs de Loire Forez Agglomération.

-**VALIDE** les tarifs du camping ci-dessous pour l'année 2021 :

Droits de camping journaliers :

Enfants de moins de 6 ans :	gratuit
Enfants de 6 ans à 12 ans	1.40 €
Adulte et jeune de 12 ans à 18 ans	2.70 €
Emplacement	2.30 €

Véhicule	2.30 €	
Branchement électrique maximum 10 ampères		3.60 €
Animal de compagnie		1.70 €

(les tarifs ci-dessus s'entendent par jour)

Services :

Douche visiteur camping		2.00 €
Utilisation du lave-linge (avec dose de poudre)		3.00 €

Garage mort

Pour la période de l'ouverture du camping au 31 mai (par jour)		1.60 €
Du 1 ^{er} au 30 juin (par jour)		2.10 €
Du 1 ^{er} juillet au 31 août (par jour)		11.50 €
Du 1 ^{er} septembre au 30 septembre (par jour)		2.10 €
Du 1 ^{er} octobre à la veille de l'ouverture (par mois)		18.50 €

Forfaits saisonniers (applicables de l'ouverture du camping à la date de sa fermeture)

- Caravane : 1 personne, 1 emplacement, 1 véhicule et électricité		562.00 €
- Caravane : 2 personnes, 1 emplacement, 1 véhicule et électricité		722.00 €
- Mobile-home : 1 personne, 1 emplacement, 1 véhicule et électricité		665.00 €
- Mobile-home : 2 personnes, 1 emplacement, 1 véhicule et électricité		840.00 €
- Enfant de 4 à 12 ans supplémentaire		35.00 €
- Adultes et jeunes de 12 à 18 ans supplémentaires	90.00 €	
- Véhicule supplémentaire		135.00 €
- Animal de compagnie (par animal)		100.00 €

(L'encaissement des forfaits est fixé de la façon suivante : 30 % le 30 avril, 40 % le 30 juin et 30 % le 31 août).

Taxe de séjour

Taxe de séjour Adulte (par jour)		0.20 €
Taxe de séjour - de 18 ans		gratuit

Aire d'accueil de camping-cars plan d'eau

Jeton (vendu à l'unité)		3.60 €
(1 jeton = 4 h 00 d'électricité ou 1 jeton = 1 vidange)		

Badge d'accès au camping

Facturé si non restitué à la fin du séjour		25.00 €
--------------------------------------------	--	---------

- **APPROUVE à l'unanimité** l'acquisition de la parcelle D 1115 de 109 m² à Mme Andrée DUBIEN ; **FIXE** le montant de la transaction à 0.15 € du m² ; **DIT** que l'acquisition sera réalisée par M^o Marguerite NION de St Just en Chevalet et **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition ;

- **ACCEPTE** de rembourser la visite médicale du permis poids lourd à M. Raymond TEILLOL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.